

LE BAPTÊME DU FEU

PREMIER MANDAT DU CANADA au Conseil de sécurité



Photo : UNAC

C'EST EN JANVIER 1948 QUE LE CANADA a occupé pour la première fois un siège au Conseil de sécurité de l'ONU à titre de membre permutant pour un mandat de deux ans. La période couverte par ce premier mandat s'est avérée tumultueuse. Du Pacifique Sud à l'Europe occidentale, l'univers se consumait lentement après la Seconde Guerre mondiale.

Des crises couvaient partout et, à certains endroits, le monde s'embrasait lorsque éclatait un conflit armé. En bref, le Conseil de sécurité, qui n'avait pas encore trois ans, était obligé de faire face aux défis qu'il avait précisément pour mission de relever.

En Europe, où s'installait la guerre froide, le coup d'État communiste en Tchécoslovaquie, fomenté par les Soviétiques, a poussé les nations occidentales à négocier le Traité qui allait créer l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Le Canada s'est joint aux autres membres du Conseil de sécurité pour voter unanimement la résolution — à laquelle l'URSS allait rapidement opposer son veto — d'enquêter sur le coup d'État.

Vers la fin de 1948, le Conseil s'est trouvé aux prises avec une guerre ouverte : la Grande-Bretagne a cessé d'être partie au mandat sur la Palestine, et les Nations Unies ont reconnu le nouvel État d'Israël, ce qui a provoqué un conflit bref quoique sanglant. Le Canada était l'un des huit membres du Conseil qui ont exigé un cessez-le-feu immédiat sous la surveillance des Nations Unies. Par la suite, les Forces canadiennes ont participé au maintien de la paix.

En Asie du Sud, l'Inde et le Pakistan se disputaient la province du Cachemire. Le Conseil a adopté une résolution présentée par le Canada et cinq autres membres qui réclamaient un cessez-le-feu. Des soldats canadiens ont ensuite fait partie d'un petit groupe d'observateurs de l'ONU envoyés au Cachemire pour faire rapport sur le respect du cessez-le-feu, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1949.

Pendant cette période, une crise en particulier aurait pu déclencher une troisième guerre mondiale. Il s'agit du blocus de Berlin par les Soviétiques, que les Occidentaux ont fait échouer en organisant un pont aérien. Ces événements se sont déroulés en 1948 et 1949. Le Canada a participé aux tentatives — en fin de compte vaines — du Conseil de sécurité en vue de désamorcer la crise. C'est un accord américano-soviétique qui a mis fin au blocus de 11 mois, en juin 1949.

Un quatrième danger menaçait la paix dans une nouvelle nation, l'Indonésie, et c'est à l'occasion de cette crise que le Canada a exercé sa plus forte influence. Une trêve précaire avait interrompu les combats entre les Pays-Bas et les forces luttant pour l'indépendance. Le général Andrew McNaughton, alors président du Conseil, a présenté une résolution canadienne exposant un plan de paix qui, comme on s'y attendait, s'est heurté au veto soviétique. M. McNaughton a prétendu qu'en fait le veto n'avait pas d'importance puisque l'ONU avait déjà approuvé les dispositions essentielles de la résolution. Il s'agit d'une sorte de jalon historique, car c'est la première fois qu'un veto au Conseil n'a eu aucune influence. La paix et l'indépendance ont été instaurées en Indonésie en décembre, juste au moment où s'achevait le mandat canadien de deux ans.

Indépendamment de l'influence qu'il a exercée sur ces événements, le Canada a joué un rôle important dans l'orientation des futures approches de l'ONU. En 1948-1949, le Conseil de sécurité en était encore à apprendre à tâtons en quoi consistaient les défis du maintien de la paix dans un monde polarisé. Grâce à son approche « fonctionnelle », qui alliait la fermeté à l'art du possible, le Canada a contribué à ébaucher le modèle du règlement des crises ultérieures, auxquelles le Conseil de sécurité serait confronté. Quant au Canada, il a terminé son mandat de deux ans davantage sensibilisé au potentiel de l'ONU et avec une détermination nouvelle de le voir se réaliser. ●